

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 09/09/2009

Réception par le Prefet : 09/09/2009

Publication : 11/09/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-11-3-4

Séance du vendredi 4 septembre 2009

RD 419 - DÉVIATION DE RETZWILLER PROGRAMME AR111

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2008-5-3-6 du Conseil Général du 12 décembre 2008 approuvant le budget primitif 2009 pour la constitution d'un réseau routier structurant,
- VU la délibération de Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les études de projet ;
- adopte l'allotissement des travaux proposé au rapport ;
- arrête le coût prévisionnel de l'opération au montant de 22,5 M€ TTC (valeur février 2009), selon la décomposition figurant au rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions